

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021 à 19h30

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC (à partir de 20h55), Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (à partir de 20h18), Mme Julie POUPART (à partir de 20h35), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER (à partir de 20h13), M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN  
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC  
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE jusqu'à 20h55

**Absents** : Mme Marie-Sergine BEZARD

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal TARDY

### - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de réunion de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2021.

### - **FINANCES :**

*Délibération n° 202111250139*

#### - **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET**

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives du budget suivantes :

##### **Budget cuisine – cantine et garderie :**

Section de Fonctionnement : Recettes article 7067 : 20 000 €

Section de Fonctionnement : Dépenses article 6042 : 20 000 €

##### **Budget général :**

Section d'investissement : Dépenses article 10226 : 5 000 €

Section d'investissement : recettes article 10226 : 5 000 €

### - **DEMANDE DE SUBVENTION COURSE CYCLISTE PAR LE COMITE DES FETES DE JUGON LES LACS : Manche Atlantique : la subvention a été versée en 2020, mais la course n'a pas eu lieu**

### - **VENTE DE TERRAIN PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES**

*Délibération n° 202111250140*

Considérant l'avis des domaines et la demande d'acquisition d'un terrain sur le Parc d'activités des Quatre Routes d'une emprise de 1 204 m<sup>2</sup> issue de la parcelle 301 ZL 282 d'une contenance de 3 270 m<sup>2</sup> au prix de 12 040 € net vendeur, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à la SARL DES LACS un terrain situé dans le Parc d'Activités des Quatre Routes à proximité de la Maison de Santé d'une superficie de 1 204 m<sup>2</sup> au prix de 12 040 €.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant chez Me Aillet, Notaire à Lamballe, les frais liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

## - **TRAVAUX**

### - **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 10 DECEMBRE 2021 :**

Présents : Eric Moisan, Robert Leblanc, Mickaël Cardin

Excusés : Jean-Charles Orveillon, Jean-Pierre Hervé, Cédric Bougon

#### - **Borne aire de services de camping-Cars**

Il convient d'installer une borne de service, permettant, moyennant une contribution financière, l'accès à l'eau et à l'électricité. Cette borne sera aussi un horodateur, ainsi tout camping-cariste souhaitant séjourner sur cet espace devra s'acquitter d'une taxe de stationnement. Enfin, il y sera également installé une aire de vidange. Ces aménagements viennent parfaire nos dispositifs d'accueil des campings-caristes, et répondent aux critères du label village étape.

Compte tenu du coût de l'investissement, la commission propose de revoir l'emplacement pour y installer un dispositif complet de borne et barrière automatique. Il convient de solliciter des devis en ce sens.

### - **Devis de maîtrise d'œuvre aménagement de la Vallée de Boutard** *Délibération n° 202111250141*

Des devis ont été proposés par l'Association Team Bikers, il convient de revoir avec celle-ci les besoins d'aménagement avant de désigner la maîtrise d'œuvre des travaux.

Un devis de la SARL ORLING d'un montant de 4 200 € HT est présenté et un devis de 2 881.94 € de Alexis Brunetaud pour un accompagnement technique lors de la mise en place de zone de VTT Trial sur le terrain.

Considérant la nécessité de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce terrain et la proposition de l'association Team Bikers 22, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à ces devis de la SARL ORLING pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'un montant de 4 200 € HT et celui de Alexis Brunetaud pour un accompagnement technique lors de la mise en place de la zone de VTT Trial sur le terrain d'un montant de 2 881.94 €.

#### - Divers devis :

##### - **réhabilitation du mur de l'ancien presbytère de Saint-Igneuc** Délibération n° 202111250142

3 devis ont été demandés, il est proposé de retenir le moins-disant : entreprise Désert Jean-Philippe pour un montant de 9 550 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

##### - **écran et vidéo-projecteur pour le Foyer Rural** Délibération n° 202111250143

M. le Maire rappelle que la commune loue régulièrement du matériel de vidéoprojection à Lamballe Musik et qu'il serait plus judicieux d'acquérir le matériel. Un devis de Lamballe Musik est présenté pour un montant de 7 377.12 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord au devis présenté.

##### - **Acquisition d'une tondeuse pour le service technique** Délibération n° 202111250144

Plusieurs devis ont été sollicités et des démonstrations réalisées auprès des agents du service technique qui proposent l'acquisition d'une tondeuse d'un montant de 24 500 € HT auprès de Rennes Motoculture d'Hillion. Le Conseil Municipal donne son accord au devis présenté.

#### - Questions diverses

Il est proposé de vendre la propriété située 12, Rue du Poudouvre. Au préalable, il est nécessaire de contacter un géomètre pour définir l'emprise communale à conserver et ensuite solliciter l'avis des domaines. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour mettre en vente cette maison qui avait été achetée pour réaliser les travaux de confortement du mur de la voie communale de la Vallée Verte.

#### - **RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU STUDIO DE DANSE** Délibération n° 202111250145

M. le Maire donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 10 décembre 2021 : 9 Cabinets de maîtrise d'œuvre ont répondu et la commission, après avoir entendu l'analyse réalisée par Mme Lescouarch de l'ADAC 22, et les discussions qui ont suivi, a retenu la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est **Christophe Jouan Architecte** pour un forfait de rémunération provisoire de : **49 500 € HT** soit un taux de rémunération de 11%.

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à ce marché.

#### - **PERSONNEL**

##### - **COMPLEMENTAIRE SANTE : participation employeur** Délibération n° 202111250146

L'Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit notamment le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents publics quel que soit leur statut. Elle précise également les différents contrats PSC auxquels ces employeurs peuvent adhérer ou conclure. Entrée en vigueur : L'ordonnance précitée entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Pour les employeurs territoriaux, la participation obligatoire au financement de la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 ; et celle de la complémentaire santé le 1er janvier 2026.

Pour information, les agents de la commune bénéficient depuis 2012 d'une participation employeur de 12 € mensuels par agent (stagiaire, contractuel, CDI et CDD de droit public) pour un temps complet (au prorata du temps de travail pour un agent à temps non complet) pour la garantie Prévoyance (contrat labellisé).

Considérant le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale

complémentaire de leurs agents, le dispositif réglementaire actuel et dans l'attente du déploiement des mesures obligatoires annoncées ces prochaines années par décret, le Conseil Municipal décide de verser une participation à chaque agent (stagiaire, contractuel, CDI et CDD de droit public) de 15 € par mois pour un temps complet (au prorata du temps de travail pour un agent à temps non complet) au titre de la complémentaire santé des agents ayant un contrat labellisé.

## **- COMPTE RENDU DU CABINET INKIPIT SUR LE PROJET « IDENTITE DE LA COMMUNE »**

### **CONJUGONS NOS LACS : ENTRE ROSETTE & ARGUENON : OÙ EN EST-ON ?**

-**Savoir parler de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle** : comment on s'appelle et comment on présente le territoire ? par quels moyens on assure la promotion de ce qu'on est ?

-**Donner envie de participer, de s'impliquer**, de reprendre des initiatives, de s'engager pour le territoire et son avenir. L'idée sous-jacente est d'agir sur et pour son territoire et de ne pas « consommer » le territoire mais aussi en être acteur

### **LE DIAGNOSTIC :**

3 grands enseignements issus des temps de travail sur le terrain, auprès des habitants, commerçants, associations... (un questionnaire en ligne, des ateliers, des entretiens, le Conseil Municipal des Enfants...)

#### **1 / Des perceptions positives et un attachement au territoire**

Au cœur de l'ADN du territoire : des éléments naturels et construits (l'eau & la pierre), associés à des éléments de caractère, un esprit particulier (l'esprit « village », la proximité, une terre de liens et de rencontres, un territoire « facile à vivre »).

Un attachement viscéral au territoire, un lien presque charnel. Un attachement à son bourg, "on est Lescouetais avant d'être Jugonnais", une "identité et une fierté dulcinéennes"

#### **2 / La désignation « Commune Nouvelle » qui ne convainc pas les habitants**

Ce nom a bien été intégré par les habitants, pour autant ils ne se l'approprient pas.

38% des répondants au questionnaire utilisent ce nom, notamment les habitants qui vivent sur le territoire depuis longtemps. Mais 31% utilisent uniquement "Jugon-les-lacs", notamment les nouveaux arrivants, les enfants (Conseil Municipal des Enfants), mais aussi dans une écrasante majorité les touristes interrogés (près de 70%).

#### **3 / Le « lien » sur le territoire : à la fois un atout et un élément à renforcer : entre les générations, entre les bourgs, ...**

Jugon-les-lacs Commune Nouvelle est **un territoire carrefour, de croisements, de rencontres et d'ouverture.**

Des voyages culturels ou paroissiaux, de la Corse au Portugal en passant par la Suisse, la Belgique ou l'Autriche, ici on se rassemble autour de la musique, d'un bon plat et d'une grande table. On aime partager ses souvenirs, et on n'est pas avares d'anecdotes pour raconter l'histoire et l'Histoire du territoire.

Des personnalités du territoire se sont aussi posées comme des « faiseurs de liens », des associations qui ont rendu leurs membres acteurs du territoire, favorisant le lien social.

Des croisements au cœur de la vie économique et touristique du territoire : hier de la foire aux bestiaux aux halles en passant par les courses de chevaux d'antan, aujourd'hui les commerces et services, le camping, la base nautique, le wake park : autant de lieux de vie et de convivialité qui favorisent la rencontre.

Un territoire comme un creuset qui fait se croiser des cultures et des langues différentes. Un territoire où les habitants savent accueillir de nouveaux venus, les intégrer et les encourager à s'investir.

Cette notion de lien fait sens pour les habitants que l'on a rencontrés : **le ciment des liens, des relations** que cultivent les associations mais aussi les écoles (publique et privée), essentiel pour le vivre ensemble de la commune.

Les plus jeunes sont attachés à cet « **esprit de famille** », « **esprit de village** » où l'on partage, où l'on s'entraide, où la proximité est de mise. Le maintien du lien entre les différents pôles du territoire, qui fait sens pour tous.

#### **C'est ce même lien qui ressort comme essentiel à maintenir et à renforcer dans les propositions d'action à développer pour demain :**

- **Le lien intergénérationnel à renforcer** : le constat que les Temps d'Accueil Périscolaire avaient permis d'imaginer des actions et activités qui faisaient se rencontrer les générations, croiser les publics, découvrir le territoire.

- **Le lien physique** : la mobilité & les déplacements inter-bourgs (en particulier les liaisons douces). Des attentes exprimées autour d'une offre itinérante (projection de films, épicerie itinérante, bibliothèque itinérante) et autour de la valorisation des sentiers et circuits de découverte

- **Le lien associatif** : le besoin d'une articulation entre les associations des 4 entités (Jugon, Dolo, Lescouët et Saint Igneuc) pour identifier l'offre d'activités, centraliser les inscriptions et favoriser des mobilités partagées

- **Le besoin de lieux de vie et de temps de rassemblement** : qui fédèrent les initiatives associatives, un lieu où l'on peut demeurer sans consommer (café associatif, lieux ludiques où jouer aux jeux de société, concerts, projection de films...). Également une place centrale (la place du Martray) conçue comme un lieu de vie, de convivialité, aménagée dans un esprit collectif (la place de la nouvelle commune).

## **ET DEMAIN ? LA SUITE DE LA DÉMARCHE EN 2022**

**Un portrait qui se dessine** pour exprimer l'identité de Jugon-les-Lacs, très bientôt communiqué à l'ensemble de la population.

**Un plan d'action** dont des premières pistes ont déjà été proposées, à travailler avec les acteurs associatifs, les habitants motivés par le projet... : un temps fort ouvert à toutes et tous dont la date sera bientôt communiquée (début 2022)

**Une restitution publique de l'ensemble de la démarche**, au printemps 2022.

### **- COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DES ELUS du samedi 27 novembre 2021**

Dans le cadre du programme Petites villes de demain et de la démarche ConJugons nos Lacs, un séminaire des élus a eu lieu le samedi 27 novembre. La matinée s'est déroulée en 3 temps :

1. - Présentation des éléments de diagnostic de Petites villes de demain (axé sur la démographie, l'attractivité, l'aménagement, le commerce...) et du diagnostic de ConJugons nos Lacs (identité, besoins identifiés par la population)
2. - Travail par groupe de 3 à 4 personnes sur les thématiques suivantes : habitat, commerce/équipements/tourisme, mobilités/environnement/espaces publics, et participation citoyenne/vie associative. Chaque groupe a pu échanger autour des éléments de diagnostic présentés, et mettre en avant les enjeux qui lui semblaient les plus importants
3. - Phase de restitution : chaque groupe a partagé ses résultats à l'ensemble des participants, afin d'échanger.

Cette démarche a eu pour objectif de mieux poser les enjeux du programme Petites villes de demain, et de mieux cerner l'ambition des élus en termes de dynamisation de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle. Les éléments obtenus contribueront à la construction de la convention d'Opération de revitalisation territoriale, et plus généralement aux réflexions concernant les projets de la commune.

### **- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER Délibération n° 202111250147**

#### **-APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2025**

Par délibération n°2019-158 du 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a approuvé son schéma de territorial des services aux familles et son plan d'actions pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Les trois orientations stratégiques de ce schéma sont déclinées en un plan d'actions 2019- 2023, autour de 3 orientations :

- Favoriser l'équilibre territorial en direction des familles
- Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma
- Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés

Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer, 26 Communes, la MSA et la CAF ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021. Conformément à la circulaire 2020 - 01 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025.

Les financements perçus, précédemment au titre du CEJ, deviendront après signature de la CTG des « bonus territoire ». La CAF a confirmé une continuité des financements des actions existantes et que ces « bonus territoire » fourniront le même niveau d'accompagnement que le CEJ.

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles. Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux ont été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :

- oL'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,

- o L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
- o Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
- o L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer a un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences. La petite enfance, l'enfance et la parentalité n'ont pas été repris dans la CTG, puisque ces enjeux ont fait l'objet d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour les actions nouvelles à mettre en œuvre, le cofinancement sera déterminé à la suite de la signature de la convention.

Fin 2022, des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant la mise en œuvre et le paiement des nouveaux « bonus territoire » seront signés avec chaque gestionnaire (Lamballe Terre & Mer, Communes, associations).

**Après en avoir délibéré** : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025,
- VALIDE le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 est le suivant :

<b>ENJEU 1 - L'ACCES AUX DROITS ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUE DE PROXIMITE</b>	
<b>AXE 1</b> Développer la communication et le partenariat en complémentarité Pour l'usager / Pour les professionnels (Interconnaissance, culture commune)	Action 1.1 Etendre le partenariat et l'interconnaissance
	Action 1.2 Mettre en œuvre une communication grand public
<b>AXE 2</b> Développer le « aller-vers » Accès de proximité/Lieu neutre/Itinérance	Action 2.1 Veiller à la mise à disposition des moyens d'accès aux droits, matériel et humains
	Action 2.2 Expérimenter des temps d'animation après recensement des besoins
<b>ENJEU 2 - L'ACCES AUX DROITS ET LA PREVENTION DES IMPAYES DE LOYER</b> au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire	
<b>AXE 3</b> Développer l'interconnaissance et la connaissance des outils	Action 3.1 Créer et animer un réseau favorisant l'interconnaissance des acteurs
	<i>Action 3.2 Créer un annuaire des ressources et outils du réseau</i>
<b>AXE 4</b> <i>Développer la prévention, la communication et le « aller-vers » pour les locataires, les bailleurs, les professionnels</i>	<i>Action 4.1 Définir et donner une information en direction des locataires et propriétaires du parc privé</i>
	<i>Action 4.2 Identifier les acteurs et signaux d'alerte pour prévenir l'impayé de loyer</i>
<b>ENJEU 3 -LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TERRITORIALES POUR LES 16-25 ANS</b> avec une attention particulière pour l'égalité Femmes-Hommes	
<b>AXE 5</b> Favoriser une meilleure connaissance des acteurs et donner les « clés » vers l'autonomie	Action 5.1 Action Développer l'interconnaissance du réseau d'acteurs jeunesse
	Action 5.2 Proposer des temps de sensibilisation et d'animation pour développer l'autonomie et la mobilité des jeunes
<b>AXE 6</b> Développer l'implication citoyenne et la reconnaissance du rôle des jeunes	Action 6.1 Susciter, favoriser et soutenir les initiatives des jeunes contribuant à la vie de leur territoire
	Action 6.2 Promouvoir, reconnaître, valoriser la parole et l'engagement des jeunes
<b>AXE 7</b> (Re)Créer du lien	Action 7.1 Développer le « aller-vers » pour recueillir la parole des jeunes et mettre en place des projets d'animation adaptés
<b>ENJEU 4 - L'ANIMATION DES DEMARCHES TERRITORIALES : RÔLE CLE DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL</b>	
<b>AXE 8</b>	Action 8.1 Favoriser l'interconnaissance des acteurs des

Animer et faire vivre le réseau partenarial lié à Convention Territoriale Globale	réseaux CTG
	Action 8.2 Faire connaître les ressources et dispositifs existants
AXE 9 Développer et coordonner le « aller-vers »	Action 9.1 Co-construire la démarche d'« aller-vers »
	Action 9.2 Coordonner la mise en œuvre des animations et temps de sensibilisation en proximité

*Les actions grisées sont à ce jour des intentions, qui nécessiteront des moyens pour une mise en œuvre*

### **-QUESTIONS DIVERSES**

-Pour le marché Mairie/France Services : le lot démolition/désamiantage avait été lancé séparément le mois dernier : une seule offre est présentée (le prix est supérieur de plus de 35 % par rapport à l'estimation). Il convient de considérer ce lot infructueux et de l'intégrer dans le lot terrassement VRD gros-oeuvre et de lancer la consultation pour l'ensemble des lots dès le 17 décembre 2021. La remise des offres est prévue le lundi 21 février 2022 à 17h.

-Pour la caserne des pompiers : Le SDIS a réalisé l'appel d'offres pour la construction de la caserne des pompiers. Le résultat de l'appel d'offres est de 870 000 € HT et est supérieur à l'estimatif prévisionnel de 739 000 € HT. Le SDIS est en recherche de financement complémentaire et devra statuer sur le projet en janvier 2022.

- Le recensement de la population : l'INSEE a communiqué les nouveaux chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 2 520 habitants en population municipale et 2 571 habitants en population totale.

-Le Charity shop : Cette association à vocation caritative recherche des bénévoles pour faire fonctionner la boutique d'objets et de vêtements de seconde main.

-Noms des salles municipales : il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir à des noms pour désigner la salle polyvalente de Dolo et la salle du Foyer Rural puis des propositions de noms seront proposées au vote des citoyens sur le prochain bulletin municipal et sur la page facebook de la commune.

### **- INFORMATIONS**

La Cérémonie des vœux du Maire prévue initialement le dimanche 9 janvier 2022 à 10h45 au Foyer Rural n'aura finalement pas lieu en raison des conditions sanitaires défavorables.